

PROVINCE DE QUEBEC  
MRC DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 6 avril 2020 à 20h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

**PRÉSENTS :**

M. Robert Gauthier, Maire  
Mme Lucie Hamelin, conseillère  
Mme Charline Plante, conseillère  
Mme Francine Buisson, conseillère  
Mme Claudette Caron, conseillère

**PRÉSENTES EN VISIO-CONFÉRENCE :**

Mme Christina Béland, conseillère  
Mme Elaine Legault, conseillère

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Benoît Gauthier, directeur général et Mme Isabelle Bournival, secrétaire-trésorière

**PROPOSITION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. **MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 2.2 Confirmation du dépôt de la formation sur l'éthique pour les conseillères madame Claudette Caron et madame Elaine Legault
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020
  - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2020
4. **CORRESPONDANCE**
  - 4.1 FNX-Innov : Arrêt temporaire des travaux-aqueduc Domaine Ouellet
5. **RAPPORT DES COMITÉS**
6. **PRÉSENTATION DES COMPTES**
7. **RÉSOLUTIONS - ADMINISTRATION**
  - 7.1 Politique 2020-001 – Politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés
  - 7.2 Ajout d'un module de réservation d'activités en ligne site Web de Saint-Élie
  - 7.3 Règlements d'emprunts : annulation des soldes résiduels
    - 7.3.1 Annulation du solde résiduel - Règlement 2014-010 - Règlement décrétant une dépense de 300 000\$ et un emprunt de 300 000\$ pour l'achat d'un camion 6 roues neuf avec équipements pour faire le déneigement des rues ainsi que d'un abri pour le sable (dôme)

- 7.3.2 Annulation du solde résiduaire - Règlement 2017-002– Règlement décrétant une dépense de 1 000 000\$ et un emprunt de 1 000 000\$ pour financer le programme de réhabilitation de l'environnement
  - 7.4 Contribution au service de transport adapté pour l'année 2020
  - 7.5 Adoption du Règlement d'emprunt 2020-002 décrétant une dépense de 310 520\$ et un emprunt de 310 520\$ pour la réalisation de travaux de bouclage de l'aqueduc et de reconstruction de la chaussée de la rue Langlois et de l'avenue de la Rivière.
  - 7.6 Modification des taux d'intérêt et de pénalité décrétés pour l'année 2020 et applicables au versement du 27 mai 2020
- 8. RÉSOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE**
- 8.1 Achat regroupé d'un système de lumières de chantier par les municipalités de Charette, Saint-Barnabé, Saint-Élie-de-Caxton et Saint-Paulin
  - 8.2 Contrat pour l'installation de nouveaux appareils d'éclairage au Garage de la Culture
- 9. RÉSOLUTIONS - LOISIRS/CULTURE/TOURISME :**
- 9.1 Tarification camp de jour 2020
- 10. RÉSOLUTIONS –SUBVENTIONS**
- 10.1 Allocation budgétaire fête printanière des familles
- 11. RÉSOLUTIONS – URBANISME**
- 11.1 Mandat à l'OBVRLY (Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche) pour le suivi de nos lacs-diagnostic phase 1
- 12. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES**
- 12.1 Remerciements au Comité de l'Âge d'or de Saint-Élie
  - 12.2 \_\_\_\_\_
  - 12.3 \_\_\_\_\_
  - 12.4 \_\_\_\_\_
  - 12.5 \_\_\_\_\_
  - 12.6 \_\_\_\_\_
  - 12.7 \_\_\_\_\_

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

#### **1.1 SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL À HUIS CLOS**

#### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL À HUIS CLOS**

Le conseil de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton siège en séance ordinaire ce 6 avril 2020 par voie visioconférence et en personne. Sont présentes à cette visioconférence :

Christina Béland  
Elaine Legault

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, en personne, dans la salle du conseil :

Robert Gauthier, maire  
Benoît Gauthier, directeur général  
Isabelle Bournival secrétaire-trésorière

Lucie Hamelin  
Charline Plante  
Francine Buisson  
Claudette Caron

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence et en personne.

---

## **EN CONSÉQUENCE,**

### **RÉSOLUTION 2020-04-091**

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Claudette Caron  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en personne et par visioconférence

Adoptée

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **RÉSOLUTION 2020-04-092**

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par madame Claudette Caron  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil municipal accepte l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

1.1 Séance du conseil municipal à huis clos

12.2 Demande de remboursement pour l'inscription de 4 enfants à la Commission du hockey mineur de Saint-Boniface Inc.

12.3 Inscription du directeur du service incendie au Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec.

12.4 Demande au fonds de développement des régions Desjardins pour compléter le financement du projet du Parc nature et culture à Saint-Élie-de-Caxton

12.5 Demande d'appui au conseil des maires et mairesses de la MRC de Maskinongé à la demande de financement au fonds de développement des régions Desjardins pour le Parc nature et culture par la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

Adoptée

## **2.2 CONFIRMATION DU DÉPÔT DE LA FORMATION SUR L'ÉTHIQUE POUR LES CONSEILLÈRES MADAME CLAUDETTE CARON ET MADAME ÉLAINE LEGAULT**

### **DÉPÔT DES FORMATIONS SUR L'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**

**ATTENDU QUE** conformément aux dispositions de l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, tout membre d'un conseil d'une municipalité qui n'a pas déjà participé à une formation sur ladite loi doit, dans les six (6) mois du début de son mandat, participer à une telle formation;

**ATTENDU QUE** le membre d'un conseil doit, dans les trente (30) jours de sa participation à une telle formation, déclarer celle-ci au secrétaire-trésorier de la municipalité qui en fait rapport au conseil;

**ATTENDU QUE** Mesdames Claudette Caron et Éline Legault nouvellement élues, sont dans l'obligation de participer à cette formation;

**EN CONSÉQUENCE,**

### **RÉSOLUTION 2020-04-093**

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Lucie Hamelin  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACCEPTER** le dépôt des formations sur l'Éthique et déontologie en matière municipale qu'ont suivi les conseillères mesdames Claudette Caron et Éline Legault.

Adoptée

## **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2020**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MARS 2020**

### **RÉSOLUTION 2020-04-094**

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par madame Claudette Caron  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance régulière du 9 mars 2020 sans aucune modification.

Adoptée

## 3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2020

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 MARS 2020

#### RÉSOLUTION 2020-04-095

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Lucie Hamelin  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2020 sans aucune modification.

Adoptée

## 4. CORRESPONDANCE

### 4.1 FNX-Innov : Arrêt temporaire des travaux-aqueduc Domaine Ouellet

La correspondance est déposée aux archives de la municipalité pour consultation publique.

## 5. RAPPORT DES COMITÉS

### **Charline Plante**

Donne l'information que la montagne du Calvaire est ouverte tout en demandant aux gens une distanciation sociale et de respecter les lieux, donc pas de vandalisme.

### **Francine Buisson**

#### 1. **Statistique site Web pour mars 2020 :**

- Site municipal : 5 431 visites et 18 322 pages consultées. Légère diminution comparativement à la même période en 2019.
- Site culture et tourisme : 835 visites et 2 248 pages consultées. Forte diminution comparée à mars 2019.

#### 2. **Comité Familles-Aînés :**

- Réunion du comité le 18 mars : Reportée à une date ultérieure pour cause la Covid-19
- Fête printanière des familles : La date retenue du 30 mai sera reportée à une date ultérieure. La population sera informée de la date du report via un envoi postal.

#### 3. **Offre de cours de printemps** : Si les directives gouvernementales sont levées en regard de la distanciation sociale, se tiendront ce printemps les cours suivants :

- Taï chi, niveau intermédiaire et avancé
- Ballet stretch

#### 4. **Covid-19 : Banque alimentaire disponible pour la population caxtonienne (information à diffuser à la population)**

- Référer les demandes des citoyens avec des besoins en alimentation à la Maison de l'abondance localisée à Saint-Paulin. Les personnes à faible revenu peuvent utiliser cette ressource. Le coordonnateur confirme pouvoir répondre à la demande croissante pendant la période de la pandémie. Les coordonnées seront disponibles dans l'infolettre.
- La livraison sera effectuée gratuitement par les services du Transport collectif de la MRC.

- Besoin d'équipement pour rencontrer la demande croissante : Via l'infolettre, je ferai appel à la population pour obtenir gratuitement des congélateurs et réfrigérateurs usagés, en état de fonctionnement, pour conserver les denrées. Nous prêterons les électroménagers à la Maison de l'abondance pour la période de crise. Nous récupérerons les équipements prêtés en prévision de mettre sur pied, à moyen terme, un service de banque alimentaire dans notre localité.

**Robert Gauthier**

### **RAPPEL DES CONSIGNES**

- Pour les personnes de 70 ans et plus : restez à la maison
- Pour les personnes de moins de 70 ans, y compris les enfants et les adolescents aucun déplacement non essentiel
- Si vous devez sortir, respecter la distance de deux mètres (6 pieds) entre chaque personne
- Lavez-vous régulièrement les mains : 20 secondes
- Toussez ou éternuez dans votre coude
- Interdiction de location de résidences de tourisme
- Visites interdites dans les hôpitaux et les résidences pour personnes âgées
- Séance de Conseil municipal à huis clos

❖ **VOUS ÉPROUVEZ DES SYMPTÔMES : COMPOSEZ 1 877-644-4545**

❖ **VOUS ÊTES TÉMOIN DE MANQUEMENT AUX CONSIGNES :**  
**Poste de la Sureté du Québec à Saint-Boniface : 819-535-1900**

**MERCI POUR VOTRE SOLIDARITÉ ET VOTRE PATIENCE**  
**C'EST CELA QUI SAUVERA DES VIES**

### **PLAN MUNICIPAL POUR FAIRE FACE À LA PANDÉMIE**

Conformément au « Guide pour l'élaboration d'un plan particulier en cas d'épidémie et de pandémie à l'intention des municipalités », nous avons mis en place plusieurs mesures pour faire face à la situation causée par le CORONAVIRUS ou COVID-19:

- Publication régulière de l'Info-Pandémie pour retransmettre l'information gouvernementale et vous informer des mesures et des aides spécifiques pour Saint-Élie-de-Caxton.
- Utilisation des plateformes Web de la Municipalité pour la diffusion de l'information.
- Fermeture des bureaux et édifices municipaux, donc suspension de toutes les activités communautaires, culturelles et sportives et report de toutes les consultations publiques.
- Maintien des services téléphoniques et par courrier électronique, de même que tous les services essentiels, notamment : services incendies, aqueduc municipale, entretien du réseau routier, communication, direction générale et émission des permis.
- Réorganisation du travail en favorisant le télétravail lorsque possible pour la sécurité de nos employé(e)s.
- Réunions du Conseil municipal à huis clos et informations via l'Infolettre.
- Prise d'appels de besoins particuliers de citoyens et citoyennes, particulièrement les personnes de 70 ans et plus.
- Référencement des besoins à des bénévoles, soit via des organismes ou associations ou des particuliers disponibles selon le fichier des bénévoles.
- Allègement à la fiscalité municipale : afin de tenir compte de la situation plus précaire de certaines personnes dans le contexte actuel, le Conseil municipal a décidé de réduire à 0 % le taux d'intérêt

(habituellement 13%), ainsi que le taux de pénalité (habituellement 5%), **pour les personnes qui ne peuvent pas payer en entier leur deuxième versement des taxes municipales payable le 27 mai.** Cette mesure sera en vigueur jusqu'au 27 juillet pour les personnes qui en ont besoin.

- Mise en alerte du Service d'intervention d'urgence civil du Québec (SIUCQ), avec qui nous avons une entente annuelle de collaboration, pour une intervention stratégique spécifique en cas de besoin.

## **PROJET DE RÈGLEMENT SUR L'EXPLOITATION DE RÉSIDENCES DE TOURISME**

Le contexte actuel nous oblige à mettre en suspend, le temps que nous retrouvons l'autorisation de tenir des rencontres publiques, le processus d'adoption du règlement sur l'exploitation de résidences de tourisme. Toutefois, entre temps, à la demande du Premier ministre du Québec, il ne devrait pas y avoir de location de résidences de tourisme pour des courtes durées (moins de 31 jours). La Sûreté du Québec (SQ) est responsable de faire appliquer cette directive gouvernementale sur notre territoire.

### **6. PRÉSENTATION DES COMPTES**

#### **COMPTES À PAYER**

12276	ADN COMMUNICATION	SITE WEB	2 102.84 \$
12277	ALARME ET CONTROLE D'ACCES ALLIANCE INC.	ENTRETIEN SYSTÈME ALARME	248.35 \$
12278	ALIMENTATION R. AUDET	ARTICLES DE NETTOYAGE	28.69 \$
12279	ANDRE BOUVET LTEE	AQUEDUC DOMAINE OUELLET	22 483.62 \$
12280	ASSELIN SERVICES SANITAIRES	CONTRAT VIDANGES	10 294.87 \$
12281	ASSOCIATION DES CHEFS	CONGRÈS ASSOCIATION DES CHEFS	661.10 \$
12282	ATELIERS DE SOUDURE ST-ELIE	GARAGE DE LA CULTURE	30.70 \$
12283	BELLERIVE JOCELYN	CONTRAT DÉNEIGEMENT CHEMINS	37 502.72 \$
12284	BELLEMARE MOTO	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	144.79 \$
12285	BETON SURFACE MAURICIE	AMELIORATION CENTRE COMMUNAUTAIRE	1 200.42 \$
12286	BOTELHO JUAN	JETONS PREMIERS RÉPONDANTS	25.00 \$
12287	BOURASSA JEROME	PINCES DE DESINCARCÉRATION	187.58 \$
12288	CANAC	GARAGE DE LA CULTURE, ENTRETIEN CASERNE	706.52 \$
12289	CORPORATION D'INFORMATION	PUBLICITÉ TOURISTIQUE SENTIER	321.93 \$
12290	SYNDICAT REG. DES EMBL.MUN. MAURICIE CSN	COTISATION SYNDICALE	553.55 \$
12291	DISTRIBUT'EAU PLUS!	ALIMENTS	20.25 \$
12292	EMCO CORPORATION	VOIRIE/MATÉRIAUX	1 488.39 \$

12293	ENTREPRISE ST-ELIE (2020) INC.	DENEIGEMENT COOP SANTÉ, MAISON DES JEUNES, CASERNE, CENTRE COMMUNAUTAIRE, MAISON DU CITOYEN ET BIBLIOTHEQUE	2 991.65 \$
12294	ENTREPRISES ALAIN BOURNIVAL ET FILS	ENTRETIEN SYSTÈME ÉCLAIRAGE, GARAGE DE LA CULTURE	1 525.98 \$
12295	ENTREPRISES RENE NEWBERRY	CONTRAT DÉNEIGEMENT CHEMINS	32 901.83 \$
12296	ENVIRONNEMENT M C M INC.	PROFESSIONNEL AQUEDUC	1 851.10 \$
12297	EQUIPEMENTS MARCEL GELINAS	PINCES DE DESINCARCÉRATION	66.69 \$
12298	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU	202.36 \$
12299	FEDERATION QUEBECOISE DES MUN.	CONSEILLER EN RESS. HUMANES	440.35 \$
12300	FONDACTION	FONDACTION CSN À PAYER	1 789.46 \$
12301	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	FRAIS DE MUTATION	32.00 \$
12302	FOURNITURE DE BUREAU DENIS	FOURNITURES DE BUREAU	264.99 \$
12303	GARAGE CLAUDE AUGER	ENTRETIEN CAMION TRAVAUX PUBLICS	310.43 \$
12304	GARCEAU PAUL-ANDRE	FRAIS DEPL. DU PERSONNEL	25.22 \$
12305	GILBERT ETIENNE	JETONS PREMIERS RÉPONDANTS	50.00 \$
12306	GROUPE CLR	SYSTÈME DE COMMUNICATION	367.35 \$
12307	HAMEL ROBERT	JETON DE PRÉSENCE C.C.U.	30.00 \$
12308	IDENTITE	PIECES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	51.74 \$
12309	IMPRIMERIE GIGNAC OFFSET LTEE	PUBLICATIONS MUNICIPALES	1 086.51 \$
12310	INES PRODUCTIONS INC	PROGRAM. SPECTACLES- ACTIVITÉS	977.29 \$
12311	EQUIPEMENTS INCENDIES CMP MAYER INC.	EQUIPEMENT, VETEMENT DE COMBAT	175.05 \$
12312	JULIE PLANTE ENR.	EQUIPEMENT, VETEMENT DE COMBAT	10.00 \$
12313	LABORATOIRES CHOISY LTEE	ARTICLES DE NETTOYAGE	513.64 \$
12314	LAVALLEE MARC	JETON DE PRÉSENCE C.C.U.	30.00 \$
12315	LONGPRE NORMAND	JETON DE PRÉSENCE C.C.U.	30.00 \$
12316	ANNULÉ		
12317	ANNULÉ		
12318	MATERIAUX LAVERGNE	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN, GARAGE DE LA CULTURE, AMÉLIORATION CENTRE COMMUNAUTAIRE, MAISON DES JEUNES, CASERNE	918.99 \$
12319	ANNULÉ		



12320	MAURICE HOULE & FILS LTEE	GARAGE DE LA CULTURE, AMÉNAG. SALLE CONF./BUREAUX, PIÈCES ET ACCESSOIRES TOURISME	1 818.45 \$
12321	MINISTRE DES FINANCES	SANCTION ADM. PÉCUNIAIRE	3 519.46 \$
12322	MRC DE MASKINONGE	ENFOUISSEMENT DÉCHETS, REDEV. ÉLIMINATION/\$23.07 TONNE, GESTION DES BOUES	9 952.59 \$
12323	MUNICIPALITE DE SAINT-MATHIEU- DU-PARC	SERV. JURIDIQUES ET ARBITRAGE	385.32 \$
12324	MUNICIPALITE DE CHARETTE	SERVICES RENDUS PAR AUTRE MUNICIPALITÉ	506.23 \$
12325	NOVEXCO INC.	GARAGE DE LA CULTURE, FOURNITURES DE BUREAU, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	1 579.44 \$
12326	ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DES	ORGANISME DES BASSINS VERSANTS	5 748.75 \$
12327	PERSONARE	ENTENTE DEV. CULTUREL	9 519.93 \$
12328	PG SOLUTIONS INC.	ENTRETIEN INFORMATIQUE	313.31 \$
12329	GESTION PILON INC.	ARTICLES DE NETTOYAGE, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	55.14 \$
12330	PORTES ET FENETRES J.M. FERRON	GARAGE DE LA CULTURE	1 456.90 \$
12331	POSTES CANADA	PUBLICITÉ TOURISTIQUE SENTIER, PUBLICATIONS MUNICIPALES	268.96 \$
12332	PUROLATOR INC.	SIGNALISATON/ACCESSOIRES	5.57 \$
12333	REINE DU COUVRE-PLANCHER	ENTRETIEN MAISON DU CITOYEN, GARAGE DE LA CULTURE	290.15 \$
12334	RIVARD GUY	CONTRAT VIDANGES	56.34 \$
12335	ROGER CLOUTIER	PROGRAM. SPECTACLES/ACTIVITÉS	574.87 \$
12336	SIGNOPLUS INC.	REFORME DES NO. CIVIQUES, SIGNALISATION ACCESSOIRES	344.58 \$
12337	ANNULÉ		
12338	SONIC ENERGIES INC.	HUILE À CHAUFFAGE CASERNE, GARAGE, DIESEL GENERATRICE, ESSENCE ET HUILE DIESEL	2 935.21 \$
12339	SOURCE OMÉGA INC.	PIÈCES ET ACCESSOIRES TERRAIN DE JEUX	1 570.56 \$
<b>TOTAL</b>			<b>165 545.71 \$</b>

## COMPTES DÉJÀ PAYÉS

NUMÉRO DE CHÈQUE	NOM DU FOURNISSEUR	MONTANT
200205	L'UNION-VIE	1 411.12 \$
200210	RETRAITE QUÉBEC	228.33 \$
200214	HYDRO-QUEBEC	294.95 \$
200215	HYDRO-QUEBEC	294.95 \$
200216	HYDRO-QUEBEC	1 205.58 \$
200217	HYDRO-QUEBEC	558.64 \$
200218	HYDRO-QUEBEC	1 397.31 \$
200219	HYDRO-QUEBEC	44.15 \$
200220	HYDRO-QUEBEC	1 879.82 \$
200221	HYDRO-QUEBEC	1 492.91 \$
200224	HYDRO-QUEBEC	564.80 \$
200226	SOCIETE ASSURANCE AUTOMOBILE	4 006.60 \$
200226	HYDRO-QUEBEC	1 108.59 \$
200305	REVENU CANADA	4 859.70 \$
200306	REVENU QUEBEC	12 896.22 \$
200309	HYDRO-QUEBEC	597.87 \$
200310	HYDRO-QUEBEC	85.58 \$
200310	SOGETEL INC.	881.45 \$
200316	BELL MOBILITE INC.	34.66 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>33 843.23 \$</b>

## APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

### RÉSOLUTION 2020-04-096

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Claudette Caron  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'AUTORISER** les déboursés du fonds général de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour les comptes à payer au montant de 165 545.71 \$, les comptes déjà payés au montant de 35 672.82 \$ et les salaires nets du mois de FÉVRIER 2020 au montant de 35 305.32 \$, totalisant la somme de 236 523.85 \$.

Adoptée

### CERTIFICAT DE CRÉDIT :

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans ce procès-verbal, ladite liste faisant partie intégrante du procès-verbal de cette assemblée.

\_\_\_\_\_  
Isabelle Bournival, MAP, Adm.A.  
Secrétaire-trésorière

## **7. RÉSOLUTIONS - ADMINISTRATION**

Mesdames Christina Béland, Charline Plante et Elaine Legault, conseillères, se retirent en vertu du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

### **7.1 POLITIQUE 2020-001 – POLITIQUE ADMINISTRATIVE POUR L'ENTRETIEN ET L'AMÉLIORATION DES CHEMINS PRIVÉS**

#### **POLITIQUE 2020-001 POLITIQUE ADMINISTRATIVE POUR L'ENTRETIEN ET L'AMÉLIORATION DES CHEMINS PRIVÉS**

**ATTENDU QUE** la *Loi sur les compétences municipales*, article 70 autorise toute municipalité locale à entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton souscrit aux principes de développement durable;

**ATTENDU QUE** les propriétaires de résidences situées sur les chemins privés demandent au conseil municipal une aide pour l'entretien et l'amélioration de leur chemin;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal par souci d'équité envers les contribuables qui sont situés sur des chemins privés et qui ne bénéficient pas de tous les services normalement offerts par la municipalité;

#### **RÉSOLUTION 2020-04-097**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Claudette Caron  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ADOPTER** la Politique 2020-001 intitulée *Politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés*, qui entrera en vigueur le 30 avril 2020.

Adoptée

Mesdames Christina Béland, Charline Plante et Elaine Legault, conseillères, réintègrent leur siège.

### **7.2 AJOUT D'UN MODULE DE RÉSERVATION D'ACTIVITÉS EN LIGNE SITE WEB DE SAINT-ÉLIE**

#### **AJOUT D'UN MODULE DE RÉSERVATION D'ACTIVITÉS EN LIGNE-SITE WEB**

**ATTENDU QUE** le module de réservation actuel « BOOKWHEN » est venu à échéance à la fin du mois de mars 2020;

**ATTENDU QUE** pour l'achat de billets pour ses différentes activités, la municipalité a besoin d'un module de réservation d'activités en ligne via son site web;

**ATTENDU QUE** le concepteur du site web municipal, ADN Communications nous a proposé une offre de service en bonne et due forme;

**ATTENDU QU'**avec les nouveaux projets de développement en loisir, tourisme et culture, la municipalité devra avoir un module de réservation;

#### **RÉSOLUTION 2020-04-098**

Sur proposition de madame Claudette Caron appuyée par madame Francine Buisson  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACCORDER** la réservation d'activités en ligne à ADN Communications ainsi que l'ouverture, la configuration et l'accompagnement du compte Paypal pour la somme de 4000\$ plus les taxes.

Adoptée

### **7.3 RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS : ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES**

#### **7.3.1 ANNULATION DU SOLDE RÉSIDUAIRE - RÈGLEMENT 2014-010 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 300 000\$ ET UN EMPRUNT DE 300 000\$ POUR L'ACHAT D'UN CAMION 6 ROUES NEUF AVEC ÉQUIPEMENTS POUR FAIRE LE DÉNEIGEMENT DES RUES AINSI QUE D'UN ABRI POUR LE SABLE (DÔME)**

#### **ANNULATION DU SOLDE RÉSIDUAIRE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2014-010**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a entièrement réalisé l'objet du Règlement 2014-010 – Règlement décrétant une dépense de 300 000\$ et un emprunt de 300 000\$ pour l'achat d'un camion 6 roues neuf avec équipements pour faire le déneigement des rues ainsi que d'un abri pour le sable (dôme) à un coût moindre que celui prévu initialement;

**ATTENDU QUE** le coût réel des travaux s'élève à 240 900\$;

**ATTENDU QUE** le financement permanent de cette somme a été effectué;

**ATTENDU QU'IL** existe un solde de 59 100\$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**ATTENDU QU'IL** y a lieu de modifier le Règlement d'emprunt no 2014-010 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

#### **RÉSOLUTION 2020-04-099**

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Lucie Hamelin  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement numéro 2014-010 soit réduite de 300 000\$ à 240 900\$;

**QU'UNE** copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée

**7.3.2 ANNULATION DU SOLDE RÉSIDUAIRE - RÈGLEMENT 2017-002– RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 000 000\$ ET UN EMPRUNT DE 1 000 000\$ POUR FINANCER LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT**

**ANNULATION DU SOLDE RÉSIDUAIRE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2017-002**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a entièrement réalisé l'objet du Règlement 2017-002– Règlement décrétant une dépense de 1 000 000\$ et un emprunt de 1 000 000\$ pour financer le programme de réhabilitation de l'environnement à un coût moindre que celui prévu initialement;

**ATTENDU QUE** le coût réel des travaux s'élève à 821 100\$;

**ATTENDU QUE** le financement permanent de cette somme a été effectué;

**ATTENDU QU'IL** existe un solde de 178 900\$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**ATTENDU QU'IL** y a lieu de modifier le Règlement d'emprunt no 2017-002 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

**RÉSOLUTION 2020-04-100**

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Lucie Hamelin  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement numéro 2017-002 soit réduite de 1 000 000\$ à 821 100\$;

**QU'UNE** copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée

**7.4 CONTRIBUTION AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2020**

**CONTRIBUTION AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit payer une contribution afin d'obtenir le service de transport adapté pour les citoyens à mobilité réduite de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton.

**RÉSOLUTION 2020-04-101**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Claudette Caron,  
il est résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal accepte le paiement de la contribution concernant le transport adapté pour 2020 au montant de 6 063.00 \$.

Adoptée

Madame Charline Plante, conseillère, se retire en vertu du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

**7.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2020-002 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 310 520\$ ET UN EMPRUNT DE 310 520\$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE BOUCLAGE DE L'AQUEDUC ET DE RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE DE LA RUE LANGLOIS ET DE L'AVENUE DE LA RIVIÈRE.**

**PROVINCE DE QUEBEC  
MRC DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-002**

---

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 310 520 \$ ET UN EMPRUNT DE 310 520 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE BOUCLAGE DE L'AQUEDUC ET DE RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE DE LA RUE LANGLOIS ET DE L'AVENUE DE LA RIVIÈRE**

---

**ATTENDU QUE** les travaux de bouclage du réseau d'aqueduc municipal sont nécessaires pour compléter le réseau d'alimentation en eau potable dans ce secteur du village de Saint-Élie-de-Caxton;

**ATTENDU QUE** la structure de la chaussée de la zone visée par les travaux d'aqueduc doit être entièrement reconstruite sur une section de 360 mètres et que la chaussée doit être refaite et asphaltée sur une section d'environ 120 mètres;

**ATTENDU QUE** la Municipalité peut utiliser divers montants d'argent provenant de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2019-2023), du fonds des carrières et sablières et d'autres sources gouvernementales d'aide à la voirie locale pour défrayer une partie du coût des travaux;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 30 mars 2020 et une dispense de lecture du règlement a été demandée.

Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le conseil est autorisé à faire exécuter les travaux de bouclage de l'aqueduc sur la rue Langlois et son raccordement à la conduite existante de l'avenue de la Rivière, ainsi que la reconstruction de toute la structure de la chaussée sur environ 360 mètres et la réfection de la fondation et l'asphaltage d'une section d'environ 120 mètres.

La dépense pour ces travaux est établie à 310 520 \$, tel qu'il appert à l'estimation des coûts des travaux, incluant les imprévus, les honoraires, les frais afférents et les taxes nettes, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme **Annexe A**, et prend appui sur l'estimation budgétaire préparé par monsieur Adil Lahnichi, ing., portant le numéro de projet 2018-826, en date du 5 juillet 2019, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme **Annexe B**.

Les travaux seront exécutés suivant les plans émis par monsieur Adil Lahnichi, ing., daté du 26 août 2019, projet numéro 2019-114, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme **Annexe C**.

## **ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 310 520 \$, incluant les taxes nettes, pour les fins du présent règlement.

## **ARTICLE 3**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 310 520 \$ sur une période de vingt-cinq (25) ans.

## **ARTICLE 4**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## **ARTICLE 5**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, toutes déductions faites des contributions et subventions pouvant lui être versées, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année afin de rembourser 25% de la somme empruntée. Il sera également imposé et sera prélevé, annuellement, sur tous les immeubles situés de part et d'autre des rues ou portions de rue visées par les travaux, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année afin de rembourser 75% de la somme empruntée.

## **ARTICLE 6**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

## **ARTICLE 7**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Robert Gauthier,  
Maire Secrétaire-trésorière

---

Isabelle Bournival, , MAP, Adm.A.,

Avis de motion ::  
Adoption du règlement :  
Publication :

30 mars 2020  
6 avril 2020  
28 avril 2020

## ANNEXE A

### Estimation

Estimation budgétaire du coût des travaux, selon le bordereau d'estimation produit par monsieur Adil Lahnichi (reproduit à l' <b>Annexe B</b> )	268 880,12 \$
Montant pour imprévus, honoraires, etc. (10 %)	26 888,02 \$
Taxes nettes (4,9875%)	14 751,44 \$
<b>Cout total des travaux</b>	<b>310 519,58 \$</b>

Benoît Gauthier  
Directeur général  
3 septembre 2019

## ANNEXE B

Bordereau d'estimation budgétaire préparé par monsieur Adil Lahnichi, ing., portant le numéro de projet 2018-826, en date du 5 juillet 2019

## ANNEXE C

Plans du bouclage de l'aqueduc et de réfection de la chaussée de la rue Langlois et de l'avenue de la Rivière, préparés par monsieur Adil Lahnichi, ing., en date du 26 août 2019, projet no 2019-114

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-002- RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 310 520\$ ET UN EMPRUNT DE 310 520\$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE BOUCLAGE DE L'AQUEDUC ET DE RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE DE LA RUE LANGLOIS ET DE L'AVENUE DE LA RIVIÈRE**

**ATTENDU QUE** les travaux de bouclage du réseau d'aqueduc municipal sont nécessaires pour compléter le réseau d'alimentation en eau potable dans ce secteur du village de Saint-Élie-de-Caxton;

**ATTENDU QUE** la structure de la chaussée de la zone visée par les travaux d'aqueduc doit être entièrement reconstruite sur une section de 360 mètres et que la chaussée doit être refaite et asphaltée sur une section d'environ 120 mètres;

**ATTENDU QUE** la Municipalité peut utiliser un montant d'argent provenant du fonds des carrières et sablières pour défrayer une partie du coût des travaux;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 30 mars 2020 et une dispense de lecture du règlement a été demandée



## RÉSOLUTION 2020-04-102

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par madame Francine Buisson  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton adopte le règlement d'emprunt 2020-002 décrétant une dépense de 310 520\$ et un emprunt de 310 520\$ pour la réalisation de travaux de bouclage de l'aqueduc et de reconstruction de la chaussée de la rue Langlois et de l'avenue de la Rivière.

Adoptée

Madame Charline Plante, conseillère, réintègre son siège.

### 7.6 MODIFICATION DES TAUX D'INTÉRÊT ET DE PÉNALITÉ DÉCRÉTÉS POUR L'ANNÉE 2020 ET APPLICABLES AU VERSEMENT DU 27 MAI 2020

#### MODIFICATION DES TAUX D'INTÉRÊT ET DE PÉNALITÉ DÉCRÉTÉS POUR L'ANNÉE 2020 ET APPLICABLES AU VERSEMENT DU 27 MAI 2020

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement 2019-011 prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton est fixé à 13 % par année et que le taux de pénalité est fixé à 5% sur tout montant devenu exigible;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton à décréter par résolution un taux différent que celui prévu;

**CONSIDÉRANT** la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable à toute créance qui lui est due, de même que le taux de pénalité;

## RÉSOLUTION 2020-04-103

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Francine Buisson  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le taux d'intérêt applicable et la pénalité applicable à toute somme due à la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour le deuxième paiement de taxe de 2020 qui demeure impayée en date du 27 mai 2020 sont établis à 0 % et que ces taux d'intérêt et de pénalité s'appliquent jusqu'au 27 juillet 2020.

Adoptée

## 8. RÉSOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE

### 8.1 ACHAT REGROUPÉ D'UN SYSTÈME DE LUMIÈRES DE CHANTIER PAR LES MUNICIPALITÉS DE CHARETTE, SAINT-BARNABÉ, SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON ET SAINT-PAULIN

#### ACHAT REGROUPÉ D'UN SYSTÈME DE LUMIÈRES DE CHANTIER PAR LES MUNICIPALITÉS DE CHARETTE, SAINT-BARNABÉ, SAINT-PAULIN ET SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

**CONSIDÉRANT QUE** comme convenu avant l'adoption des prévisions budgétaires, la municipalité de Charette, a fait parvenir des prix pour l'achat regroupé, d'un ensemble de lumières de chantier;

## **RÉSOLUTION 2020-04-104**

Sur proposition de madame Claudette Caron appuyée par madame Elaine Legault  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton participe avec les municipalités de Charette, de Saint-Barnabé et de Saint-Paulin, à l'achat regroupé d'un système de lumières de chantier;

**QUE** le coût pour l'ensemble de chantier est de 7000\$, taxes applicables en sus et un coût de 579.40\$ plus les taxes applicables pour les deux batteries servant à l'ensemble de lumières soit un montant total de 1894.85\$ plus les taxes applicables pour la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton;

**QUE** la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton s'engage à défrayer 25% des coûts d'achats de l'ensemble de lumières de chantier et des deux batteries;

**QUE** le maire et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton.

Adoptée

## **8.2 CONTRAT POUR L'INSTALLATION DE NOUVEAUX APPAREILS D'ÉCLAIRAGE AU GARAGE DE LA CULTURE**

### **CONTRAT POUR L'INSTALLATION DE NOUVEAUX APPAREILS D'ÉCLAIRAGE AU GARAGE DE LA CULTURE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a entrepris la rénovation du Garage de la culture;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une subvention du PSPS (Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie) de la MRC de Maskinongé pour effectuer ces travaux;

**ATTENDU QUE** des prix ont été demandés à deux fournisseurs pour l'installation de nouvelles lumières, de prises électriques et une enseigne de sortie de secours;

**ATTENDU QUE** les deux fournisseurs ont soumis un prix pour ces divers travaux au Garage de la culture et que les deux soumissionnaires sont conformes et correspondent aux attentes de la Municipalité;

## **RÉSOLUTION 2020-04-105**

Sur proposition de madame Claudette Caron appuyée par madame Lucie Hamelin  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton donne le contrat au plus bas soumissionnaire, Alain Bournival et fils, pour un montant de 3 679.20\$ taxes incluses.

Adoptée

## 9. RÉSOLUTIONS - LOISIRS/CULTURE/TOURISME :

### 9.1 TARIFICATION CAMP DE JOUR 2020

#### TARIFICATION CAMP DE JOUR

**ATTENDU QUE** la municipalité offrira un camp de jour aux résidents de Saint-Élie-de-Caxton au cours de l'été 2020 encore cette année;

**ATTENDU QUE** le camp de jour répond à un besoin exprimé par les familles de la municipalité;

**ATTENDU QUE** l'animation d'un camp de jour fait partie de la Politique familles-aînés de la municipalité;

#### **RÉSOLUTION 2020-04-106**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Lucie Hamelin,  
il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la tarification pour l'année 2020 telle que définie dans le tableau suivant :

	5 jours	3 jours	À la semaine	Service de garde	10 périodes service de garde
<b>Enfant 1</b>	250.00 \$	155.00 \$	40.00 \$	125.00 \$	45.00 \$
<b>Enfant 2</b>	240.00 \$	145.00 \$	40.00 \$	110.00 \$	45.00 \$
<b>Enfant 3</b>	225.00 \$	130.00 \$	40.00 \$	100.00 \$	45.00 \$
<b>Enfant 4</b>	200.00 \$	105.00 \$	40.00 \$	95.00 \$	45.00 \$

<b>Pénalité si paiement après la date butoir</b>	25.00 \$	15.00 \$	25.00 \$
--	----------	----------	----------

Adoptée

## 10. RÉSOLUTIONS –SUBVENTIONS

### 10.1 ALLOCATION BUDGÉTAIRE FÊTE PRINTANIÈRE DES FAMILLES

#### ALLOCATION BUDGÉTAIRE FÊTE PRINTANIÈRE DES FAMILLES-30 MAI 2020

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, comme à chaque année, organise une Fête printanière des Familles caxtoniennes au mois de mai;

**ATTENDU** que l'activité est offerte à tous les groupes d'âges de la population locale et que l'activité est gratuite pour les participants, à l'exception du spectacle d'Atchoum et ses musiciens spécial « country »;

**ATTENDU** qu'une publicité contenant la programmation complète sera expédiée par la poste dans toutes les résidences de la Municipalité et apparaîtra sur le site Web municipal.

#### **RÉSOLUTION 2020-04-107**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Christina Béland,  
il est résolu à l'unanimité

**D'ACCORDER** un budget de 2200.00\$ pour couvrir les frais d'animation et autres dépenses reliées à l'activité pour l'organisation de la fête des Familles caxtoniennes qui aura lieu le samedi 30 mai prochain sur le terrain de balle, le stationnement avant de la Maison des Jeunes, le parc Jonzieux et au Garage de la culture pour le spectacle d'Atchoum.

Dépendamment des consignes gouvernementales pour assurer la gestion de la Covid-19, la date de l'activité peut être reportée.

Adoptée

## 11. RÉSOLUTIONS – URBANISME

### 11.1 MANDAT À L'OBVRLY (ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DES RIVIÈRES DU LOUP ET DES YAMACHICHE) POUR LE SUIVI DE NOS LACS-DIAGNOSTIC PHASE 1

#### MANDAT À L'ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DES RIVIÈRE-DU-LOUP ET YAMACHICHE (OBVRLY) POUR LE SUIVI DE NOS LACS-DIAGNOSTIC PHASE 1

**ATTENDU QUE** la municipalité se situe dans une démarche municipale de protection du milieu riverain;

**ATTENDU QU'**en 2010, la municipalité a réalisé le profil d'oxygène, du pH, de la conductivité et de la transparence de l'eau de onze (11) lacs identifiés;

**ATTENDU QUE** pour assurer un suivi adéquat, ce profil doit être refait aux dix ans.

#### **RÉSOLUTION 2020-04-108**

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par madame Christina Béland,  
il est résolu à l'unanimité

**DE MANDATER** l'OBVRLY (L'Organisme des bassins versants des Rivière-du-loup et Yamachiche) à réaliser le profil des lacs (Grand Lac Long et Petit Lac Long, Lac Plaisant, Lac Bell, Lac du Barrage et Garant, Petit lac Rose-Muise, Lac Paterson, Lac Ouellet, Lac Carolus, Lac Baribeau, Lac à la Perchaude et Lac Philibert) et fournir les données géomatiques existantes, faire la conception des cartes et coordonner le projet pour un coût total de 5000\$ plus les taxes applicables;

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Benoît Gauthier, à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

Ce contrat est conditionnel à ce que l'état d'urgence sanitaire du gouvernement du Québec permette de faire l'étude.

Adoptée

## **12. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES**

### **12.1 REMERCIEMENTS AU COMITÉ DE L'ÂGE D'OR DE SAINT-ÉLIE**

#### **REMERCIEMENTS AU COMITÉ DE L'ÂGE D'OR DE SAINT-ÉLIE**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a entrepris des travaux de rénovations dans son centre communautaire;

**CONSIDÉRANT** que l'Âge d'or de Saint-Élie de Caxton a choisi de s'impliquer en offrant les rideaux de scène

#### **RÉSOLUTION 2020-04-109**

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Charline Plante,  
il est résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal remercie tous les membres du Club de L'Âge d'or de Saint-Élie pour leur implication dans ce projet de rénovation.

Adoptée

### **12.2 DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR L'INSCRIPTION DE 4 ENFANTS À LA COMMISSION DU HOCKEY MINEUR DE SAINT-BONIFACE INC.**

#### **DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR L'INSCRIPTION DE QUATRE ENFANTS À LA COMMISSION DU HOCKEY MINEUR DE SAINT-BONIFACE INC.**

**ATTENDU** que quatre jeunes de Saint-Élie-de-Caxton sont inscrits au Hockey mineur de Saint-Boniface et que des frais de 50\$ par enfant sont exigés pour les non-résidents;

**ATTENDU** que les quatre jeunes ont l'âge pour être admissibles à un remboursement et résident sur le territoire de la municipalité;

#### **RÉSOLUTION 2020-04-110**

Sur proposition de madame Claudette Caron appuyée par madame Christina Béland  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ACCORDER** un remboursement de 200,00\$ à la Commission du Hockey mineur de Saint-Boniface Inc.

Adoptée

### **12.3 INSCRIPTION DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC.**

#### **INSCRIPTION DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC**

#### **RÉSOLUTION 2020-04-111**

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Francine Buisson  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'AUTORISER** monsieur Jérôme Bourassa à participer au Congrès de l'Associations des chefs en sécurité incendie du Québec au montant de 575.00 \$ plus taxes. Ce congrès aura lieu à la mi-octobre 2020. Les dépenses inhérentes à ce congrès seront payées sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée

#### **12.4 DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS DESJARDINS POUR COMPLÉTER LE FINANCEMENT DU PROJET DU PARC NATURE ET CULTURE À SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

##### **DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS DESJARDINS POUR COMPLÉTER LE FINANCEMENT DU PROJET DU PARC NATURE ET CULTURE À SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON.**

**ATTENDU** l'appui du Conseil des Maires et Mairesse de la MRC de Maskinongé à la demande de financement au Fonds de développement des régions Desjardins pour le Parc nature et culture par la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton.

**ATTENDU QUE** le secteur touristique de Saint-Élie-de-Caxton a été durement touché au cours de la dernière année, affectant la vitalité économique de la région :

- Changement de vocation de la Station touristique Floribell.
- Coupes sévères dans la pinède à la Ferme Forestière Winchester.
- Non renouvellement de l'entente entre Fred Pellerin et la Municipalité.

**ATTENDU QUE** les objectifs visés par ce projet :

- Préserver cet espace naturel dans une vision de développement durable.
- Contribuer au développement de l'offre touristique dans la MRC de Maskinongé.
- Promouvoir de saines habitudes de vie auprès des citoyens de Saint-Élie-de-Caxton et de leurs visiteurs.
- Mettre en valeur l'histoire et le patrimoine bâti et immatériel, ainsi que les artistes et artisans en exposant leurs œuvres et leurs réalisations.
- Favoriser l'apprentissage et l'éveil des enfants et des jeunes aux richesses du milieu forestier au service de la pédagogie (concept enfant-nature);

**ATTENDU QUE** les retombées économiques de ce projet dépassent largement le territoire de la MRC de Maskinongé. D'ailleurs, l'implication financière approuvée officiellement de partenaires confirme ce **caractère supra-local**.

**ATTENDU QUE** les implications locales dans ce projet, dont la Municipalité qui injecte 105 000\$, en plus de fournir le terrain de 56 538 m.c. et d'assumer la gestion de la réalisation du projet de Parc nature et culture, ainsi que la contribution de 25 000\$ de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie, dans le cadre de la fermeture des services au comptoir à Saint-Élie-de-Caxton;

**ATTENDU** la mise à jour des coûts du projet qui révèlent que:

- les coûts initiaux ont été estimés au moment des dépôts des demandes de subventions en janvier 2018 et depuis 2 ans les coûts de main d'œuvre et des matériaux ont considérablement augmenté.
- les coûts initiaux ont été estimés de façon globale sur la base de renseignements fournis par des entrepreneurs du milieu. Les coûts révisés sont des estimés détaillés par des firmes spécialisées en incluant toutes les marges de profits retenues par l'entrepreneur général et les sous-traitants.

**ATTENDU** l'état d'avancement des travaux réalisés à date:

- ✓ Janvier 2018 : rencontre de consultation citoyenne sur l'avant-projet.
- ✓ Janvier 2018 à mars 2019 : recherche de financement : demandes de subventions et sollicitation auprès de commanditaires privés.
- ✓ Avril 2019 :
  - Mise en place du Comité aviseur (comité de citoyens)
  - Contrat à BC2 Groupe conseil - Division de l'architecture du paysage, pour l'élaboration du concept général d'aménagement
  - Contrat à BC2- Division études biologiques, pour l'étude de caractérisation écologique
- ✓ septembre 2019 : Rapport de consultation avec les artistes, BC2
- ✓ décembre 2019 : dépôt du rapport sur l'Étude de caractérisation écologique par BC2
- ✓ décembre 2019 : dépôt du Concept d'aménagement par la firme BC2
- ✓ février 2020 : contrat à BC2 pour les travaux d'arpentage, les plans et devis, ainsi que la demande du CA au Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques du Québec (MELCCQ).

## **RÉSOLUTION 2020-04-112**

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par madame Francine Buisson  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**DE DÉPOSER** une demande de financement au Fonds de développement des régions Desjardins au montant de 220 000\$ pour compléter le financement du projet du Parc nature et culture.

**D'AUTORISER** le Maire, Monsieur Robert Gauthier et le Directeur général, Monsieur Benoît Gauthier à signer la demande de financement à Desjardins et tous les documents en lien avec celle-ci.

Adoptée

### **12.5 DEMANDE D'APPUI AU CONSEIL DES MAIRES ET MAIRESSES DE LA MRC DE MASKINONGÉ À LA DEMANDE DE FINANCEMENT AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS DESJARDINS POUR LE PARC NATURE ET CULTURE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

#### **DEMANDE D'APPUI AU CONSEIL DES MAIRES ET MAIRESSES DE LA MRC DE MASKINONGÉ À LA DEMANDE DE FINANCEMENT AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS DESJARDINS POUR LE PARC NATURE ET CULTURE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a déposé le dossier du Parc nature et culture à la Direction du développement économique de la MRC en janvier 2018 et que celle-ci appui la municipalité dans sa recherche de financement;

**ATTENDU QUE** le secteur touristique de Saint-Élie-de-Caxton a été durement touché au cours de la dernière année, affectant la vitalité économique de la région :

- Changement de vocation de la Station touristique Floribell.
- Coupes sévères dans la pinède à la Ferme Forestière Winchester.
- Non renouvellement de l'entente entre Fred Pellerin et la Municipalité.

**ATTENDU QUE** les objectifs visés par ce projet :

- Préserver cet espace naturel dans une vision de développement durable.
- Contribuer au développement de l'offre touristique dans la MRC de Maskinongé.

- Promouvoir de saines habitudes de vie auprès des citoyens de Saint-Élie-de-Caxton et de leurs visiteurs.
- Mettre en valeur l'histoire et le patrimoine bâti et immatériel, ainsi que les artistes et artisans en exposant leurs œuvres et leurs réalisations.
- Favoriser l'apprentissage et l'éveil des enfants et des jeunes aux richesses du milieu forestier au service de la pédagogie (concept enfant-nature);

**ATTENDU QUE** les retombées économiques de ce projet dépassent largement le territoire de la MRC de Maskinongé. D'ailleurs, l'implication financière de plusieurs partenaires confirme ce **caractère supra-local** :

**ATTENDU QUE** les implications locales dans ce projet, dont la Municipalité qui injecte 105 000.\$, en plus de fournir le terrain de 56 538 m.c. et d'assumer la gestion de la réalisation du projet de Parc nature et culture, ainsi que la contribution de 25 000.\$ de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie;

**ATTENDU QUE** l'état d'avancement des travaux réalisés à date:

- ✓ Janvier 2018 : rencontre de consultation citoyenne sur l'avant-projet.
- ✓ Janvier 2018 à mars 2019 : recherche de financement : demandes de subventions et sollicitation auprès de commanditaires privés.
- ✓ Avril 2019 :
  - Mise en place du Comité aviseur (comité de citoyens)
  - Contrat à BC2 Groupe conseil - Division de l'architecture du paysage, pour l'élaboration du concept général d'aménagement
  - Contrat à BC2- Division études biologiques, pour l'étude de caractérisation écologique
- ✓ septembre 2019 : Rapport de consultation avec les artistes, BC2
- ✓ décembre 2019 : dépôt du rapport sur l'Étude de caractérisation écologique par BC2
- ✓ décembre 2019 : dépôt du Concept d'aménagement par la firme BC2
- ✓ février 2020 : contrat à BC2 pour les travaux d'arpentage, les plans et devis, ainsi que la demande du CA au Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques du Québec (MELCCQ).

**ATTENDU QUE** le financement reste à compléter et que la subvention de Desjardins permettrait la réalisation complète de ce projet.

### **RÉSOLUTION 2020-04-113**

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par madame Claudette Caron  
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**DE DEMANDER** l'appui officiel du Conseil des Maires et Mairessees de la MRC de Maskinongé pour supporter la demande de financement au Fonds de développement des régions Desjardins pour le Projet du Parc nature et culture soumis par la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton.

Adoptée

### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Tel qu'exigé par le Gouvernement du Québec aucune présence du public dans la salle



#### **14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame Francine Buisson propose de lever l'assemblée à 21h07.

---

Robert Gauthier, maire

---

Isabelle Bournival, MAP, Adm.A.  
Secrétaire-trésorière